

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : PERIMOUV' : RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article son article 1^{er} II relatif aux délégations de pouvoirs au Président de l'EPCI.

Considérant que le schéma cyclable du Grand Périgueux adopté en octobre 2018 a établi une stratégie et une politique vélo à suivre pour les dix prochaines années à l'échelle des 43 communes du Grand Périgueux en confortant les aménagements existants et en offrant une vision nouvelle de l'architecture du réseau cyclable.

Que parmi les orientations et préconisations qui en sont ressorties, il s'est avéré que les déplacements utilitaires (domicile-travail / lieu d'études) étaient une des cibles privilégiées, afin d'enrayer la congestion automobile aux heures de pointe et tendre vers un report modal en faveur du vélo sans exclure pour autant les autres motifs de déplacements liés aux loisirs et au tourisme qui peuvent constituer une force d'attractivité pour le territoire.

Qu'afin d'encourager et d'inciter ces cibles à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidien, le schéma cyclable a révélé que l'aménagement d'itinéraires cyclables était essentiel mais ne suffirait pas à répondre aux besoins et aux attentes pressantes de la population.

Qu'à ce titre, les ambitions issues du schéma cyclable ont donc fixé un objectif de création d'un service de location de 400 vélos d'ici 4 ans, avec un rythme de déploiement d'environ 100 vélos par an.

Considérant que conformément au calendrier de la mise en place de ce service de location, les 110 premiers vélos ont été mis en location dès le 1^{er} juin 2019.

Qu'il est alors apparu que le besoin de la population face à ce nouveau dispositif était important dans la mesure où l'ensemble des vélos de cette première vague ont trouvé un locataire en moins d'une semaine.

Que face à cette demande, une nouvelle commande de 200 vélos, exclusivement assistés électriquement, a été passée pour une mise à disposition du public en deux temps, à savoir en novembre 2019 et en février 2020.

Considérant que l'objectif de cette commande était de résorber la liste d'attente et permettre aux usagers de disposer le plus rapidement possible d'un vélo.

Envoyé en préfecture le 09/06/2020
Reçu en préfecture le 09/06/2020
Affiché le 09/06/2020
ID : 024-200040392-20200608-DEC2020027-AR

Qu'or, il apparaît qu'à fin mai 2020 et malgré la période de confinement, la flotte des Périvélos électriques sera louée à plus de 95 % et que pour certaines tailles de bicyclettes, il y a déjà une liste d'attente.

Que par ailleurs, le personnel soignant pour qui des vélos avaient été mis à disposition gratuitement durant la période de confinement a souhaité, en grande majorité, souscrire à un abonnement afin de conserver ce mode de déplacement.

Considérant que parallèlement à ce dispositif de location, il a été mise en place, conformément aux objectifs du schéma cyclable, une aide grand public à l'achat de vélo à assistance électrique d'un montant de 250 euros à valoir auprès de vélocistes locaux partenaires.

Que 100 chèques ont été mis à disposition dès le 1^{er} juin puis 50 chèques supplémentaires en octobre 2019.

Que malgré cet ajout, l'ensemble des chèques ont trouvé preneur en moins de 48 heures et il apparaît qu'à l'heure actuelle plus de 80 personnes sont encore sur liste d'attente et nous observons que des demandes quotidiennes sur la reconduction de cette opération sont faites.

Considérant que face à la continuité de cet engouement qui perdure et afin de ne pas décourager des personnes à modifier leurs modes de déplacement du quotidien mais aussi vis-à-vis du contexte actuel propice à l'utilisation du vélo il est, une nouvelle fois, proposé d'anticiper la programmation du schéma cyclable en recommandant dès à présent 50 vélos à assistance électrique et en émettant 100 chèques d'aide à l'achat d'un VAE d'un montant de 250 euros. Cette mesure, en période de dépression économique, sera par ailleurs de nature à soutenir l'activité des vélocistes.

Qu'il est important de noter que les délais de production des vélos seront allongés au regard du contexte mais une mise en service à l'automne 2020 est envisageable.

Que de plus, conformément aux ambitions du Plan Global des Déplacements (PGD) il est proposé que parmi la commande de ces nouveaux vélos, 20 vélos soient fléchés à destination des entreprises et des administrations pour favoriser l'accompagnement des personnels face à la mobilité.

Que cette nouvelle opération représente ainsi une enveloppe financière de 65 000 euros HT pour l'acquisition des vélos et 25 000 euros pour les chèques d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Que les critères attributifs et la tarification propres au dispositif des Périvélo restent pour leurs parts inchangés.

Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20200608-DEC2020027-AR

- Décide d'approuver l'acquisition de 50 nouveaux vélos à assistance électrique ;
- Décide d'approuver la réémission de 100 chèques d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant unitaire de 250 euros ;
- Décide d'inscrire les crédits afférents à cette opération pour un montant estimatif de 90 000 euros ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférent à ce dossier.

Fait à Périgueux, le

08 JUIN 2020

Affichée le

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200608-DEC2020027-AR